



Lampadaire devant mon terrain à construire

Par **Eric68**, le **30/08/2012** à **12:05**

Bonjour,

J'ai signé il y a 4 mois un compromis de vente pour un terrain à construire dans le cadre d'une AFUA (Association Foncière Urbaine Autorisée).

J'ai terminé de payer la viabilisation du terrain mais pas encore le terrain lui-même (pas encore de passage devant le notaire).

Le géomètre en charge de l'AFUA m'a fait parvenir la semaine dernière les derniers "plans" du terrain et je découvre qu'un lampadaire sera installé pratiquement au milieu du côté du terrain faisant face à la route.

Après avoir assisté à une réunion de chantier, les principaux acteurs (urbaniste, maître d'oeuvre, géomètre ...etc..) ne veulent pas déplacer ce lampadaire sur les côtés du terrain pour raison de normes d'éclairage.

Quels sont mes recours?

Merci d'avance.